

Le Conseil Municipal Jeunes de Félines-Minervois est composé de 7 membres élus.

Il a pour objectif de:

- favoriser un espace de paroles pour l'expression des besoins et souhaits des jeunes
- développer les liens et le dialogue entre les jeunes, les représentants de la commune et les adultes en général,
- permettre aux jeunes de participer à la vie de la Commune
- d'apprendre et de pratiquer le civisme et la citoyenneté, de découvrir les associations et institutions locales et d'accompagner les jeunes dans le choix des bons interlocuteurs à la réalisation de leurs projets

Les missions du CMJ sont de :

- représenter l'ensemble des jeunes de la commune : le CMJ doit tenir compte des attentes et besoins de leurs camarades et les représenter auprès de la Municipalité
- agir pour la collectivité,
- réaliser des projets autour de l'aménagement du village, de la protection de l'environnement, des actions de solidarité, de tous projets utiles aux Félinois et validés par le Conseil Municipal adulte de la commune.

Le conseil Municipal des Jeunes se réunit en séances de travail et sera convoqué une fois par trimestre en moyenne par le Maire du village.

- Sont présents les membres élus du conseil municipal des jeunes, les membres extra-municipaux et deux élus du conseil municipal adulte.
- Ils se réunissent toutes les trois à six semaines en fonction des projets à travailler.
- Ces réunions ne sont pas publiques.

- Tous les membres du CMJ sont libres de s'exprimer : l'écoute et le respect sont indispensables au bon fonctionnement.
- Un ou deux porte-paroles sont choisis pour faire le compte rendu des avancées des projets à sa classe et lors de la convocation du CMJ.
- Lors de ces séances, des articles pourront être rédigés pour le journal municipal ou le site.